



OiRa pour les entreprises de parcs et jardins

Souvent, la connaissance de la législation et la gestion des risques présents sur les lieux de travail ne sont pas maîtrisés par les petites entreprises.

L'OIRA est un outil en ligne développé par l'EU-OSHA¹ pour aider les PME dans divers secteurs d'activité : le nettoyage, la restauration, la coiffure

Pour les entreprises de parcs et jardins, c'est le SPF emploi, travail et concertation sociale qui a mis en place cet outil avec la collaboration des représentants du secteur.

L'objectif de l'OIRA est de permettre :

1. la réalisation d'une analyse des risques ;

Elle permet d'identifier les manquements et les points faibles concernant la sécurité au travail.

2. la mise en place d'un plan de prévention.

Il doit comporter les mesures de prévention correctives permettant de réduire les risques, les moyens qui y seront consacrés et les délais de mise en place des mesures. Ces mesures prévues dans le plan sont identifiées grâce à l'analyse des risques.

1. Réalisation de l'analyse des risques

L'outil est composé de différents modules et sous-modules (organisation de la prévention, machines, ergonomie ...). Chacun contient des questions sur la sécurité au travail auxquels l'utilisateur ne peut répondre que par oui ou non. Les risques sont décrits par une brève description avec un renvoi vers la législation de référence et d'autres sources d'informations.

Cette analyse ne sera pas aussi complète qu'une analyse réalisée par PreventAgri mais elle a l'avantage d'être réalisée par vous même, à votre rythme.

2. Réalisation du plan de prévention

Les hypothèses pour lesquelles « non » a été répondu sont automatiquement évaluées par l'outil et se voient attribuer une priorité : élevée/moyenne/faible.

¹ EU-OSHA = agence européenne pour la santé et sécurité au travail

Ces risques sont ensuite traités dans la section de planification. L'utilisateur reçoit alors une notification, sous une formulation négative.

Par exemple: "Aucun conseiller de prévention interne n'a été nommé." Cela signifie qu'il faudrait prendre des mesures pour être en accord avec la législation pour ce risque spécifique.

Dans la partie consacrée au plan d'action, une ou plusieurs mesures peuvent alors être mentionnées, avec le délai de mise en place, la personne qui s'en charge et le budget qui y est consacré.

Par exemple: "monsieur X est désigné conseiller en prévention à partir de ..." , "monsieur X suivra une formation de conseiller en prévention durant [période] + [budget]"

L'utilisateur peut choisir parmi des mesures proposées par l'outil ou proposer lui-même une mesure. Une nouvelle fois, le service PreventAgri pourra vous aider à réaliser et mettre en œuvre un plan adapté.

Comment accéder à l'OiRA P&J

Afin d'accéder à cet outil, vous devez vous rendre sur : <https://OiRAproject.eu/fr>.

Un dossier vous expliquant la procédure pour accéder à cet outil est disponible sur le site internet de PreventAgri/Publications/Articles d'information/Publications sécurité générale ([suivre ce lien](#))

Une fois l'OiRA réalisé, que peut faire PreventAgri pour vous aider

1. Vous aider à dresser votre plan de prévention sur base du plan proposé par l'OiRA
2. Vous conseiller des mesures de prévention prioritaires ou facilement applicables dans le plan de prévention et les planifier
3. Vous transmettre des documents obligatoires (affiche local phyto, procédure d'urgence, fiches de poste, ...)
4. Vous informer ou former (vous et vos ouvriers) sur diverses thématiques sécurité
5. Nous pouvons affiner l'analyse réalisée via l'OiRA par une visite de chantier ou d'entreprise (service gratuit et confidentiel)

Fiches "Trucs et Astuces" en agriculture

La manipulation des bovins est souvent classée par les éleveurs en première position des activités à risque.

Les bovins sont à l'origine d'accidents graves. Ils pourraient être évités par une meilleure connaissance de la particularité comportementale des animaux ainsi que par le respect de règles élémentaires de prudence.

PreventAgri peut vous apporter des connaissances sur le sujet au travers de formations ou de conseils dans votre exploitation permettant de mieux comprendre ses bovins pour les contenir et les déplacer avec simplicité et en toute sécurité.

Ce mois-ci nous vous proposons le "*licol buccal*"

Vous pourrez les retrouver sur notre site internet dans l'onglet publications trucs et astuces : <https://secteursverts.be/publications-et-newsletters/articles-dinformation-prevention-et-securite-dans-les-secteurs-verts/>

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter !

